

ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

Date :

Demande de réservation de salle

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :



Dénomination		Date / Heure	Taxe de location	
			privé	entreprise
Centre Culturel et Sportif à Heffingen				
- Salle de réunion			150.-€	300.-€
- Salle polyvalente			300.-€	1.000.-€
- Cuisine			200.-€	200.-€
Veräinsbau à Heffingen			200.-€	400.-€
Wäschbuer à Reuland			200.-€	400.-€

Le requérant a pris connaissance des conditions énumérées au verso et déclare respecter les dates et heures indiquées par l'administration communale.

Motif :

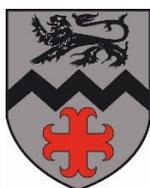
.....
(signature)

autorisé le aux conditions cochées au verso.

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre,

Le secrétaire,



ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

Conditions pour l'utilisation des locaux de la commune de Heffingen

Vous êtes tenus à remettre tous les locaux dans un état impeccable. Un endommagement éventuel, causé par votre faute, vous sera facturé au prix de la réparation.

A l'issue de la manifestation, les locaux sont à réaménager comme ils ont été mis à la disposition, notamment en ce qui concerne l'emplacement des tables et des chaises.

Une taxe de location de€ pour la réservation des locaux cochés au recto est à payer à la recette communale à la Recette communale HEFFINGEN avant la date réservée.

BCEE: LU29 0019 2901 0110 5000

BILL: LU26 0029 1201 3500 0000

CCRA: LU84 0090 0000 0500 3496

BGLL: LU93 0030 0221 3957 0000

CCPL: LU88 1111 0073 6590 0000

Une caution de 500 € est à déposer en espèces ou en chèque au secrétariat communal. Elle sera restituée si les lieux sont rendus dans l'état tel que l'organisateur les avait trouvés.

L'administration communale n'assume aucune responsabilité du chef d'accidents survenant à des personnes du fait de l'usage des locaux par l'organisateur.

Les travaux de nettoyage doivent être terminés pour, le à heures au plus tard.

Les bières de la « Brasserie de Luxembourg » devront être servies dans les locaux suivant contrat entre la « Brasserie de Luxembourg » et l'administration communale.